

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de zonage des Eaux Usées de la Commune de Soucieu-en-Jarrest

Par arrêté n°2018/07 du 17 juillet 2018, Monsieur le Président du SIAHVG – Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de zonage des Eaux Usées de la Commune de Soucieu-en-Jarrest.

A cet effet, Madame Claire-Lise PICHON a été désignée commissaire enquêteur titulaire par le Président du tribunal administratif de Lyon.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 27 août 2018 à 13h30 au vendredi 28 septembre 2018 inclus (clôture de l'enquête à 12h00) en Mairie de Soucieu-en-Jarrest (adresse : place de la Flette, 69510 Soucieu-en-Jarrest) et dans les locaux du SIAHVG (adresse : 1 Chemin du Seibel – 69670 VAUGNERAY), soit pendant 33 jours consécutifs.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public :

- en Mairie de Soucieu-en-Jarrest (Place de la Flette, 69510 Soucieu-en-Jarrest), le lundi de 13h30 à 17h00, les mardis et jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00,
- dans les locaux du SIAHVG (1 Chemin du Seibel – 69670 VAUGNERAY), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le dossier sera également consultable et téléchargeable pendant la durée de l'enquête sur le site internet suivant : www.soucieu-en-jarrest.fr.

Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition à la Mairie de Soucieu aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, remarques ou suggestions sur les registres sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du Commissaire enquêteur, dans les locaux du SIAHVG.

Les observations pourront également être adressées par courriel au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : siahvg@siahvg-siahvy.fr. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables à ses frais, à la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de Soucieu-en-Jarrest en salle du Conseil (Place de la Flette, 69510 Soucieu-en-Jarrest) pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 27 août 2018 de 13h30 à 17h00 ;
- Le mardi 4 septembre 2018 de 8h30 à 12h00 ;
- Le vendredi 14 septembre 2018 de 8h30 à 12h00 ;
- Le jeudi 20 septembre 2018 de 13h30 à 17h00 ;
- Le vendredi 28 septembre 2018 de 8h30 à 12h00.

Conformément à la Décision de la Mission régionale d'autorité environnementale, le projet de zonage Eaux Usées de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) n'est pas soumis à évaluation environnementale. Cette décision sera jointe au dossier d'enquête publique.

Au vu de l'enquête publique, des rapports et conclusions du Commissaire enquêteur, le Comité syndical du SIAHVG se prononcera par délibération sur l'approbation de la ou des modifications notifiées dans les conclusions.

Après clôture de l'enquête, les rapports et conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public au SIAHVG et sur internet à l'adresse : www.soucieu-en-jarrest.fr ainsi qu'en Préfecture du Rhône durant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

**Le Président,
Bernard CHATAIN**